



Communiqué de presse

Projets pilotes destinés à la prévention primaire du burn-out au travail au sein des entreprises

Démarrage du 2^{ème} cycle au 1er juin 2019

Un deuxième cycle d'introduction de demandes de subvention dans le cadre de projets pilotes pour pouvoir appréhender la problématique du burn-out au sein des entreprises démarrera le 1er juin 2019.

Pour rappel, ces projets pilotes sont une initiative des partenaires sociaux développée dans le cadre de l'exécution de l'accord-interprofessionnel 2017-2018 et en étroite coopération avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Ils visent à développer une approche opérationnelle adaptée au monde du travail qui tienne compte de différents aspects pour développer la prévention primaire et ainsi éviter l'apparition du burn-out en encourageant des organisations de travail performantes et soutenables qui permettent de favoriser et de renforcer la motivation des travailleurs.

Les demandes de subvention pourront être introduites en ligne par les entreprises et les secteurs sur le site du Conseil national du Travail ou sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale à partir du 1er juin 2019 et jusqu'au 31 juillet 2019.

Les informations sur cette initiative et sur les conditions à remplir par les projets pour être admissibles à la subvention ainsi que les deux formulaires nécessaires à l'introduction des demandes de subvention sont disponibles sur le site du Conseil national du Travail.

Le dossier Burn-out est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).